

suit entre M. Boyer, candidat de l'Union républicaine, et M. Belon, député sortant, membre de la gauche, qui a obtenu, au premier tour, 71 voix de plus que son concurrent.

EN AFRIQUE

Paris, 2 septembre. — On affirme de source sérieuse que M. Jules Ferry, président du conseil, dont le retour à Paris était fixé à dimanche prochain, reviendrait ce soir même pour conférer avec ses collègues au sujet des affaires de Tunisie et d'Algérie.

Les dépêches des généraux Forgemol et Saussier expliqueraient ce retour.

Alger, 2 septembre. — Le gouverneur général de l'Algérie a pris un arrêté mettant sous séquestre le territoire des douars et tribus responsables des incendies qui ont éclaté dans le département de Constantine.

Cet arrêté général est conforme, quant aux principes, à celui du 31 mars 1871.

Des arrêtés particuliers seront ultérieurement rendus, sur les rapports des autorités locales, dans le but de déterminer la part spéciale de responsabilité qui doit incomber à chaque tribu.

Les rapports des généraux commandant les divisions territoriales de l'Algérie constatent que le Ramadan s'est terminé partout sans incident notable.

Madrid, 2 septembre. — Le chargé d'affaires de France à encore eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères au sujet des affaires de Saïda.

On croit qu'on arrivera à un résultat satisfaisant.

Alger, 2 septembre. — On assure que les indigènes convaincus de participation aux incendies des forêts seront transportés à la Guyane avec leurs familles.

Le bruit de marche des insurgés vers Tell répandu par les Arabes au marché de Saïda est sans fondement. On s'attend à des attaques d'avant-postes, mais aucun mouvement n'est dessiné.

La presse algérienne approuve la destruction de Kouba-el-Abiod.

Tunis, 2 septembre. — Six cavaliers ont été attaqués à Rhades par 200 insurgés qui leurs tuèrent deux chevaux. Les cavaliers démontés ont dû monter en croupe derrière leurs camarades et rentrer à la Goulette, où les juifs ont répandu une panique.

L'amiral Conrad a envoyé des chaloupes armées pour protéger le port de la Goulette contre des maraudeurs qui rôdent aux environs de Tunis, s'enquérant de nos forces et semblant avoir l'intention d'attaquer la ville, où une agitation sourde règne dans les quartiers arabes.

Les Européens réclament l'occupation militaire de la ville. L'autorité militaire croit qu'il suffirait d'occuper les forts.

Informations

Le prochain ministère

On lit dans le *Télégraphe* : Les bruits les plus contradictoires, voire même les plus fantaisistes, continuent à circuler au sujet des listes ministérielles.

« Les uns disent que MM. Ferry, Tirard, Cazot et Constans resteraient avec M. Gambetta.

« D'après une autre version, M. Jules Ferry prendra la direction des affaires étrangères et laisserait l'instruction publique à M. Paul Bert.

« Les autres prétendent que M. Gaston Bazille, sénateur de l'Hérault, et à son défaut, M. Bouvier remplacerait M. Tirard.

« D'autres enfin parlent de l'amiral Jaures pour la marine.

« On peut tenir pour certain que ce sont là des bruits sans consistance : la vérité est que non-seulement il n'y a rien de décidé, mais encore que jusqu'à ce jour il n'y a eu aucuns pourparlers. »

Mouvement administratif

Un mouvement administratif de peu d'importance paraîtra la semaine prochaine.

Le ministre de l'intérieur doit pourvoir au remplacement de quelques sous-préfets démissionnaires ou nommés députés.

Un mouvement plus important paraîtra vers la fin du mois. Il s'agira, en effet, de nommer un directeur de l'administration départementale et de pourvoir au remplacement de plusieurs préfets.

Un voyage officiel

Les honneurs militaires, prescrits par les décrets du 13 octobre 1863, seront rendus à MM. Cazot et Sadi-Carnot pendant le voyage qu'ils vont faire dans l'Eure.

Des détachements de cavalerie du 3^e corps seront envoyés à cet effet à Louviers et à Neubourg.

Cette circonstance donnera à l'excursion des deux ministres un caractère officiel.

Les écoles du gouvernement

M. le ministre de la guerre va proposer un projet de loi fixant les diverses conditions nécessaires pour l'admission dans les écoles du gouvernement.

D'après ce projet, il faudra que les candidats faisant ou ayant fait leurs études dans les écoles libres ou dans leurs familles aient accompli un certain temps d'études dans les établissements universitaires, ou que des autorisations spéciales aient été obtenues du roi de droit, par les écoles libres ou par les candidats eux-mêmes.

Le traité franco-anglais

Le *Temps* publie une longue lettre de la direction de la Chambre de commerce britannique à Paris, se plaignant de la suspension des négociations des traités de commerce et démontrant les bénéfices réalisés par la France au moyen du traité de 1860, notamment par l'industrie des soies.

Elle démontre par des chiffres, que, en 1879 seulement, la France a exporté en Angleterre pour 360 millions de ses tissus en chiffres ronds, tandis que l'Angleterre n'a importé que pour 155 millions.

Donc le traité était tout à l'avantage de la France. L'opinion publique, dans les deux pays est donc d'espérer que les retards ne dureront pas plus longtemps.

Fausse nouvelles

Paris dit que la nouvelle de la mobilisation du 19^e corps d'armée, donnée hier par un journal du soir est absolument fautive.

Il en est de même pour la préparation d'un corps d'armée considérable qui serait en formation au camp de Sathonay près Lyon.

Les nouvelles militaires à sensation doivent être classées sous la rubrique de manœuvres électorales.

Les réfugiés politiques russes

Quelques journaux ont annoncé que la préfecture de police venait de prendre contre des réfugiés politiques russes des arrêtés d'expulsion.

Cette nouvelle n'est point exacte, la préfecture a fait, ces jours derniers, conduire à la frontière quelques vagabonds étrangers, mais la question politique a été complètement étrangère à ces mesures de simple police.

La statue de Barra

Une grande manifestation maçonnique aura lieu à Palaiseau, le onze septembre, jour de l'inauguration de la statue de Barra.

Les francs-maçons de Paris et de Seine-et-Oise ont considéré comme un devoir de glorifier la mémoire du jeune héros de la République et de donner un exemple à leurs enfants qu'ils conduiront solennellement aux pieds de la statue.

Les fêtes de Honfleur

Plusieurs officiers anglais ont obtenu de leur gouvernement l'autorisation de venir passer quelques jours à Honfleur, pour assister aux fêtes données par la ville et à la réception qui y sera faite à M. Gambetta qui s'y rend.

L'arsenal de Lorient

Il est question de supprimer l'arsenal de Lorient. M. le ministre de la marine s'est rendu dans ce port pour étudier de visu les réformes qui sont à l'ordre du jour.

Ajoutons que le dernier voyage du ministre à Rochefort avait le même objet et que l'amiral Cloué est revenu avec la ferme résolution de ne rien changer à ce qui est. Il en sera de même sans doute pour Lorient.

Petites nouvelles

M. de Noailles, ambassadeur de France en Italie, est attendu aujourd'hui à Paris.

Il doit y passer deux jours, puis partir pour Biarritz.

Le conseil général du Puy-de-Dôme a supprimé les subventions qu'il accordait d'ordinaire au clergé, il ne les a maintenues que pour les prêtres infirmes, ou âgés.

La comédie de *Jean Baudry* vient d'être traduite en polonais par une jeune fille de 18 ans, Mlle Gabrielle Rosenblum.

Cette traduction est faite pour le théâtre de Varsovie.

M. Fourcand, sénateur inamovible, ancien maire de Bordeaux, est mort cette nuit.

Etranger

Suisse

Concours international de musique

Genève, 2 septembre. — Un grand concours international d'orphéons, de fanfares et de musiques d'harmonie, auquel sont conviés toutes les Sociétés de Suisse, de France, de Belgique, etc., aura lieu au mois d'août 1882, à Genève.

Les Sociétés sont priées de s'annoncer au président du concours international de musique à Genève en 1882 et en temps. On leur communiquera le règlement des concours, le programme des fêtes organisées à cette occasion, la liste des prix, etc.

Inondations

Berne, 2 septembre. — Depuis quarante-huit heures, la pluie n'a cessé de tomber. Plusieurs rivières sont débordées.

La circulation sur des lignes des chemins de fer du Nord-Est, de l'Union suisse et du Jura bernois est interrompue sur plusieurs points.

Les routes sont coupées en divers endroits. L'Aar menace les quartiers riverains de Berne.

Angleterre

Le traité de commerce franco-anglais

Londres, 2 septembre. — Les journaux anglais signalent, comme un indice favorable, une récente conversation entre M. Hibbert, membre du Parlement, et M. Chamberlain, ministre du commerce, celui-ci aurait dit que le gouvernement espérait que des traités de commerce seraient conclus avec la France et l'Espagne.

Le naufrage de « Teuton »

Une dépêche de Capetown apprend qu'entre les vingt-sept personnes échappées au naufrage du paquebot, poste *Teuton*, signalées par une première dépêche, un canot du paquebot est arrivé ici à minuit, avec trois officiers et cinq hommes de l'équipage. Ils croient qu'un autre canot, portant trente femmes et enfants, a pu être sauvé.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Informations diverses

Saint-Etienne, 2 septembre. — Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 26 août dernier, M. Ory a été nommé sous-inspecteur du service des enfants assistés du département de la Loire en remplacement de M. Léonard, admis, sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Barthélemy, précédemment receveur à pied à Avenay (Marne), a été nommé receveur particulier sédentaire des contributions indirectes à Saint-Etienne.

Par décret en date du 24 août, M. Eugène Augustin Henry, lieutenant de gendarmerie à Rivedieu, a été nommé capitaine à la résidence d'Angoulême (Charente).

Il est remplacé par M. Charles Aubry, qui de maréchal-des-logis a été promu au grade de sous-lieutenant, par le même décret.

Accident

Dans la soirée d'hier, le nommé Jean-Pierre Cognat, âgé de 35 ans, manoeuvre à l'abattoir, est tombé si malheureusement sur le trottoir de la route de Roanne, qu'il s'est fracturé la jambe droite. Il a été transporté à l'hôpital.

ISÈRE

Conseil général

Séance du 1^{er} septembre

Grenoble, 2 septembre. — La séance s'ouvre sous la présidence de M. Buyat, député. Le conseil délègue ses pouvoirs à la commission départementale pour statuer sur ses différentes affaires notamment sur :

1^{re} La répartition entre les grandes lignes d'une somme de 12,000 fr. en raison de l'autorisation supplémentaire de 330,000 fr. que l'administration supérieure vient d'accorder, le surplus étant réservé aux communes pour leurs chemins vicinaux ordinaires ;

2^e Sur les modifications à apporter au budget départemental tant en raison de la répartition ci-dessus que pour le rattachement des réalisations d'emprunt faites ou à faire par quelques communes au profit des grandes lignes.

Le conseil a ensuite voté les crédits suivant pour le service des épizooties : 1^{er} 400 fr. pour frais de déplacement du vétérinaire ; 2^e 600 fr. pour le traitement de M. l'inspecteur de service.

A la suite d'un rapport de M. Bovier-Lapierre, le conseil donne une adhésion pleine et entière au projet de loi relatif au mode d'élection des juges consulaires et des membres des Chambres de commerce.

Lecture est donnée d'une proposition tendant à ce que le conseil renouvelle le vœu pour la suppression de l'impôt sur le papier.

L'urgence est prononcée sur cette proposition qui est renvoyée à la commission des objets divers.

Réception à la préfecture de l'Isère

Hier soir à eu lieu, le dîner offert par M. le préfet de l'Isère, à l'occasion de la réunion du conseil général.

Parmi les nombreux convives qui y assistaient nous citerons MM. les députés Bovier-Lapierre, Bravet, Buyat, Couturier, Saint-Romme, MM. Michal-Ladichère, sénateurs, Edouard Fay, maire de Grenoble.

Les généraux Delango et Lanty, Mareau, commandant la gendarmerie, Legris, procureur général, Freyss, recteur de l'Académie, le sous-préfet de Vienne, Saint-Marcelin, La Tour-du-Pin, etc.

Au dessert, M. le préfet Mahias s'est levé et a prononcé un magnifique discours, qu'il a terminé en portant un toast à M. le président de la République. Ce toast a été accueilli par les cris de : Vive Grévy, vive la République ! Et se faisant l'interprète de ce toast, M. Buyat, président du conseil général, a répondu en termes chaleureux et loyaux à M. le préfet.

Puis il a terminé en buvant à la santé de M. Mahias, à la courtoisie et à l'amabilité de laquelle il a rendu hommage.

Des applaudissements unanimes ont accueilli la fin de ce discours.

Après le dîner a eu lieu dans les magnifiques salons de la préfecture, une brillante réception qui s'est terminée qu'à une heure avancée de la nuit.

Sou des Ecoles laïques

Les adhérents de la Société du Sou des Ecoles laïques de Grenoble sont priés d'assister à l'assemblée générale semestrielle qui aura lieu vendredi prochain 10 septembre, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Lecture du compte-rendu des opérations de la Société et sa situation financière.

Renouvellement partiel de la commission administrative et renouvellement intégral de la commission de contrôle.

Une trombe d'eau

Une trombe d'eau s'est abattue dans la nuit de mardi à mercredi sur la commune de Châtelouvaux, a causé des ravages considérables.

Le torrent le Pal a débordé et a couvert de boue les terres de 31 propriétaires, dont on évalue les pertes à 67,000 fr.

Les habitations de deux hameaux ont failli être entraînées par les eaux.

Cour d'assises de l'Isère

La session des assises de l'Isère s'est terminée hier par la condamnation à 10 ans de réclusion de 10 ans de surveillance des nommés Antoine Michel Giraud Carrier, accusés de vols qualifiés au préjudice de leur oncle.

DRÔME

Concert au profit du Sou des Ecoles

Valence, 2 septembre. — Nous apprenons avec plaisir que la série des concerts que donneront quelques amateurs de notre ville lors de la fondation de la société du Sou des Ecoles laïques, au profit de cette société, vont être repris à partir de dimanche prochain, 4 septembre, au Café du Théâtre.

Nous ne pouvons que féliciter ces amateurs qui ont toujours prêté leur concours d'une façon gracieuse à une œuvre qui a toutes nos sympathies.

Concert au Champ-de-Mars

Romans, 2 septembre. — Dimanche 4 septembre, séance musicale, donnée par la *Fanfare romanaise* dirigée par M. Carboni, place du Champ-de-Mars, à 4 h. 1/2 du soir.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 2 septembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. THÉVENET

La séance est ouverte à 1 heure.

M. Oustry, préfet du Rhône, et M. Vel Durand, secrétaire général, assistent à la séance.

M. Fond, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté après quelques observations de M. Gay et de M. le préfet.

Une discussion s'élève à propos d'une demande d'excuse de M. le maire de Lyon, demandant que le conseil général lui cède pour quelques jours la salle de fêtes où se tiennent ses séances pour la réception des membres du congrès de géographie.

— Si vous saviez... — Je sais où ont abouti mes efforts. C'est jusqu'à la lie que j'ai vidée le calice empoisonné que vous me femme adonné à un mari trompé. Chaque jour s'élargit et creuse l'abîme qui nous sépare, et nous en sommes venus à vivre de cette existence infernale qui me tue.

— Vous n'avez qu'à vouloir... — Quoi ? Vous retenez de force, me faire votre mari ? A quel bon ! Ce que je voulais de vous, c'était l'âme... J'aurais empoisonné le corps, mais j'aurais à quel rendez-vous serait allée la pensée ? Comment ai-je eu la force de rester près de vous ? C'est qu'il fallait sauver non l'honneur, il était perdu, mais l'apparence de l'honneur. Moi présent, le nom ne pouvait traîner dans la boue.

Mme de Mussidan, une fois encore, essaya de protester ; son mari ne sembla même pas entendre l'interruption.

— Je voulais aussi sauver la fortune, poursuivit-il, car votre prodigalité est un gouffre où s'engloutissent des millions. Au feu de quelles fantaisies flambez-vous donc les billets de mille francs, que n'en retrouvez-vous pas la cendre ? On vous refuse le crédit. Vos fournisseurs me croient ruiné, et votre croyance empêche ma ruine. Pourquoi n'ai-je pas liquidé notre position ? C'est que je ne veux pas que nous finissions à l'hôpital. Il faut aussi dire Sabine ; je la doterai richement, et cependant...

Il hésita. D'où pouvait venir cette hésitation, après tout ce qu'il avait dit ?

Mme de Mussidan interrogea : — Et cependant ?

— Cependant, répondit-il avec une terrible explosion de rage, je ne l'ai jamais embrassée sans ressentir une horrible douleur jusque dans les entrailles. Sabine est-elle ma fille !

La comtesse se dressa frémissante. Cela, elle ne pouvait, non, elle ne pouvait le supporter.

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Même en ses plus furieux emportements, il ne dépassait pas certaines bornes, comme si d'avance il eut pu dire à sa colère : Tu n'iras pas plus loin.

En ce moment, une circonstance inouïe rompit toutes les digues imposées par une ferme volonté, et le torrent faisait irruption.

Et, il faut le dire, il semblait éprouver une âcre et délicieuse jouissance, un soulagement immense à donner un libre cours à toutes les amertumes qui, depuis toutes les années, s'étaient amassées goutte à goutte en son âme.

— Dites-moi maintenant, madame, s'il n'y aurait pas injustice à vous comparer à cette pauvre fille qui fut la maîtresse de Montfaucon ? Vous n'êtes donc jamais descendue au fond de votre conscience ? Vous n'avez donc jamais tremblé en songeant que Dieu, certainement, vous punirait un jour, vous qui avez été fille coupable, épouse criminelle et mère inaligne ?

D'ordinaire, la comtesse tenait tête à son mari, elle se défendait sous ses justes reproches ; aujourd'hui, elle n'osait.

— Avec vous, poursuivait le comte, la honte et le malheur sont entrés dans ma vie. Qui donc eût pu

prévoir cela, en vous voyant courir insouciant et riante sous les grands arbres de Sauvabourg ?

Que de fois, en ce temps où mon seul rêve était d'unir ma destinée à la vôtre, je vous ai observée sans soupçonner que j'étais dupe d'une odieuse comédie ! Jeune fille ; vous aviez atteint la perfection de la dissimulation.

Jamais les détestables pensées qui vous bouleversaient n'ont jeté une ombre sur votre front. Jamais vous n'avez eu des desseins n'ont altéré la pureté de votre regard. Ah ! qui n'y eût été trompé comme moi !

En entrant dans cette petite église où a été bénie notre union maudite, intérieurement je vous de maudais pardon d'être si peu digne de vous. Misérable fou !

J'en étais encore aux premières ivresses de la possession que, déjà, vous aviez installé l'adultère à mon foyer.

La comtesse eut un geste de dénégation.

— C'est faux !... murmura-t-elle... on vous a menti !

M. de Mussidan eut un de ces rires glacés qui sont l'expression la plus saisissante du désespoir.

— Non, répondit-il, j'ai eu des preuves. Ah ! cela vous paraît extraordinaire. Vous m'avez toujours pris pour un de ces maris benêts, qu'on bafoue impunément. Vous pensiez m'avoir noué sous les yeux un bandeau épais. Erreur. J'y voyais... Comment ne vous ai-je jamais dit cela ? Ah ! voilà !... Je ne pouvais pas ne pas vous aimer. C'était plus fort que ma volonté, que mon orgueil, que ma raison. Il n'y a à rire des éponévitrées lachetés, des transactions misérables de la passion, que ceux qui n'ont jamais aimé de toute la puissance de leur cœur et de leur chair !

Il parlait avec une véhémence extraordinaire et la comtesse écoutait, confondue de ces transports, respirant à peine.

— Je me taisais, continuait M. de Mussidan, parce que je savais que le jour où je dirais un mot, vous seriez perdue pour moi. Or, j'aurais pu vous tuer, il était hors de mon pouvoir de vous séparer de vous.

— Non, vous ne saurez jamais combien de fois vous auriez été à deux doigts de la mort. Au moment de vous embrasser, il me semblait voir votre visage marbré par les baisers d'un autre, et il me fallait d'héroïques efforts pour ne pas vous étouffer entre mes bras. Je ne savais plus où j'étais, à la fin, si je vous aimais ou si je vous haïssais !

— Octave ! de grâce ! balbutia la comtesse, en joignant les mains, Octave !

Le comte haussa les épaules.

— Je pourrais vous surprendre étrangement, fit-il, si je voulais !... Mais, bast !

La comtesse frissonnait. Son mari connaissait-il, oui ou non, l'existence des lettres ? Pour elle, tout était là.

Par exemple, elle était certaine qu'il ne les avait pas lues. Il se serait exprimé autrement, s'il eût connu le mystère qu'elles expliquaient.

— Laissez-moi vous dire, commençait-elle...

— Rien !... répondit durement M. de Mussidan.

— Je vous jure...

— Oh ! inutile. Tenez, je veux vous avouer ma présomption en ces années de notre jeunesse. Vous raillez ?... peu importe. Je me berçais de l'espoir de vous ramener à moi. La lacheté a son héroïsme, elle aussi. Je me disais que tôt ou tard vous seriez touchée de ce grand amour, si profond et si doux, que j'avais pour vous. Quelle dérisoire ! Comme si jamais un sentiment avait fait battre votre cœur plus vite !

— Ah ! vous êtes impitoyable. Il la regarda avec des yeux emplis d'une haine de vingt années, et froidement dit : — Et vous, qu'avez-vous donc été ?

pièrre...
l'ère...
station...
M. M...
u, com...
général...
crédit...
le...
t a p...
né...
oblig...
Grévy...
éta...
du cou...
ux...
le M...
laquelle...
eilli...
ues...
ait...
ait...
Oles...
semb...
roch...
e la S...
admin...
missi...
nuit...
louve...
de c...
à l'éval...
illi...
ermine...
usion...
Mich...
u préj...
bles...
ave...
nné...
fonda...
au pr...
de d...
né...
ours...
on g...
chie...
otem...
an...
-M...
se...
quelq...
de ob...
salle...
tion...
jusq...
e ven...
e jour...
e ind...
otre...
e...
om...
est...
mais...
de p...
re l'...
suiv...
nglous...
ntais...
s, qu...
i-j...
et...
ux...
si do...
n, ap...
elle...

M. Gay, pour ne pas sortir de ses habitudes, en profite pour faire une sortie ridicule, et le conseil passe à l'ordre du jour.

Construction d'une école normale d'institutrices à Lyon. — Une commission de trois membres, chargée d'examiner ce projet, est nommée par le conseil.

Sont élus : MM. Bousquet, Debois et Carriez.

Construction d'une école normale d'institutrices à Lyon. — Le rapport conclut à l'achat d'une parcelle de terrain, à ce destinée. Adopté, malgré MM. Gay et Ferrer.

Rapporteur : M. Bousquet.

Loyer du bureau de l'inspection académique. — Adopté après un long débat auquel prennent part MM. Debois, Carriez, Gay, le préfet, Richard-Vacheron.

Rapporteur : M. Bousquet.

Budget de report de 1880 à 1881. — Acte est donné.

Rapporteur : M. Millon.

Budget ordinaire de 1882, dépenses. — Le conseil vote une subvention de 10,000 fr. aux communes, pour les écoles, publiques, mairies, etc., et divers crédits : 25,000 fr. pour les commissions d'hygiène; 2,500 fr. pour les époux; 1,000 fr. pour gratifications pour belles actions; 2,000 fr. pour la Société de Tir; 1,500 fr. pour les Tireurs du Rhône; 2,000 fr. pour la Société de Tir de l'armée territoriale; 1,000 fr. pour la Société de Gymnastique, etc., etc.

M. Gay combat vivement le crédit de 13,000 fr. pour les dépenses du secrétariat du conseil général. Inutile d'ajouter que c'est une raison de plus pour que le conseil adopte ce crédit.

Rapporteur : M. Millon.

Budget ordinaire de 1883. — Recette. — Les divers articles sont successivement adoptés.

Rapporteur : M. Millon.

Budget rectificatif de l'instruction publique. — Le chiffre s'élevant à une somme de 69,131 fr. 03 est adopté.

Rapporteur : M. Millon.

Routes départementales. — Acte est donné.

Rapporteur : M. Pontet.

Chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse, de la Croix-Rousse à Sathonay et de Lyon à Montbrison. — Acte est donné.

Rapporteur : M. Garapon.

Chemin de fer de Givors à Voulte, de Lyon à Saint-Etienne, de Sathonay à Saint-Clair, de Serres à Montluel. — Acte est donné.

Rapporteur : M. Garapon.

Transformation de l'Institut expérimental agricole d'Ecully en École pratique d'agriculture. Budget de l'établissement. — Adopté, avec une légère augmentation pour les bourses proposées par la commission.

Rapporteur : M. Ferrouillet.

Le conseil procède à la nomination d'une commission de trois membres pour la surveillance de cette école.

Sont nommés MM. Causse, Bousquet et Millon.

Chemin de fer d'intérêt local. — Le rapporteur constate que les chemins en construction sont en voie excellente. Acte est donné.

Rapporteur : M. Ferrouillet.

Impressions de la charge du département. — Les fournitures seront données par voie d'adjudication, moins les procès-verbaux du conseil. Adopté.

Rapporteur : M. Ferrouillet.

Continuation d'une caserne de gendarmerie à Perrache. — La commission conclut de surseoir à l'exécution des projets. Adopté.

Rapporteur : M. Senac.

Asile des vieillards. — Une somme de 16,600 fr. a été votée à cet effet, le conseil ne peut faire davantage pour le moment.

Rapporteur : M. Senac.

Travail des enfants et filles employées dans l'industrie. — La loi a donné les meilleurs résultats. Acte est donné de la communication.

Rapporteur : M. Senac.

Protection des enfants du premier âge. — Le mode de rémunération des médecins inspecteurs sera établi d'après le nombre des visites.

Rapporteur : M. Senac.

Enfants assistés. — Le rapport constate les excellentes mesures qui ont été prises à l'égard de ces enfants.

Un crédit de 627,000, est ouvert pour les dépenses nécessaires à ce sujet. Adopté.

Le conseil exprime ensuite par un vote ses regrets au sujet de la mise à la retraite par M. le ministre de M. Brémont, inspecteur du service, qui remplissait son devoir à la satisfaction de tous.

Rapporteur : M. Senac.

Tisseurs lyonnais. — A propos d'une demande de concessions de terrains en Algérie, faites par des familles d'ouvriers sans travail, des secours sont demandés au conseil.

La demande est rejetée.

Rapporteur : M. Thevenet.

Rapporteur : M. Bousquet.

Construction d'un pont suspendu sur le Rhône entre So-laise et Vernaison. — Le conseil renvoie le dossier à la commission interdépartementale, et maintient les pouvoirs des membres précédemment nommés. M. Fond, Picard et Debois.

Adopté.

Rapporteur : M. Debois.

Routes départementales. — La commission demande que le comptage de la circulation soit effectué, un crédit de 6,000 fr. est demandé.

Adopté.

Rapporteur : M. Picard.

Routes nationales. — La commission demande qu'un tableau soit établi, indiquant les travaux d'amélioration fort sur les routes.

Adopté.

Rapporteur : M. Picard.

Divers vœux sont déposés.

La séance est levée à 5 h. 14.

La prochaine séance aura lieu lundi.

Aujourd'hui réunion dans les commissions.

CHRONIQUE THEATRALE

THEATRE-BELLECOEUR. — En attendant l'annonce officielle de la date à laquelle la direction de nos scènes municipales compte présenter sa troupe, le Théâtre-Bellecour rouvrira ses portes jeudi avec *Le monde où l'on s'ennuie*, devant une salle à peu près comble, et obtenait un énorme succès revenant beaucoup à l'œuvre représentée, mais dont les interprètes peuvent revendiquer une bonne part.

La comédie de M. Pailleron est sans contredit la meilleure des productions que l'art dramatique ait vu éclore depuis quelque temps. Il faut même remonter nombre d'années en arrière pour rencontrer à la scène une pièce aussi purement spirituelle, aussi pétillante de verve, d'entrain de bon aloi et d'humour comique de bon ton, d'un style aussi étincelant.

Le monde où l'on s'ennuie, ce sont les salons dont celui de Mme de Cérans est la parfaite image, salon polico-littéraire où, sous prétexte de sérieux, quelques cuistres et quelques imbéciles prétentieux viennent dissenter sur les ténalités, la métaphysique ou les religions hindoues, salon où l'on s'ennuie ferme, mais qu'il faut traverser pour accrocher des rubans multicolores, de bonnes places et des sièges à l'Institut.

Depuis la maîtresse du lieu jusqu'au professeur Bellac, cheri des dames, en passant par la raide anglaise, Lucy Watson, le savant Saint-Réault, le poète tragique Des Millets, le secrétaire général Toulonnier, et la platonique Mme de Loudan, tous les types de cette originalité comédie, sont dessinés avec une délicatesse et une sûreté de touche qui sont un des privilèges du talent de l'auteur.

Autant en dirons nous de ceux qui, dans ce milieu désagréable, personnifient à la fois le bon sens, la gaieté et la jeunesse. — Mme de Reville, la délicieuse enfant terrible, Suzanne de Villiers et le couple Raymond.

M. Pailleron a-t-il voulu tracer des portraits, comme on l'a prétendu ? Peut-être. Dans tous les cas, il a grossi les traits des modèles, en évitant, en homme d'esprit, de tomber dans la charge et la caricature.

L'intrigue tient une place fort mince dans ces trois actes; elle y apparaît tout juste assez pour rendre intéressantes l'action des scènes, et l'action réside bien plutôt dans la rapidité du dialogue, la diversité et l'ingéniosité des tableaux que dans l'histoire de la lettre égarée servant à exciter la jalousie des amoureux qui l'attribuent indument à l'objet de leur affection réciproque.

Aussi nous dispenserons-nous de raconter comment Bellac finit par épouser l'Anglaise Lucy et Roger de Cérans sa pupille Suzanne, — après un jeu de scène renouvelé du dénouement du *Mariage de Figaro*.

Mais nous insistons avant tout sur la note éminemment gaie et spirituelle qui domine dans ce charmant ouvrage, sur l'absence de banalité qui le distingue, sur la profusion de mots heureux, frappés du bon coin qui s'échappent d'un bout à l'autre.

Le monde où l'on s'ennuie est joué par la troupe sous les ordres de M. Marck avec un ensemble à peu près excellent. Sans parler du talent que notre ancien directeur a mis au service de Bellac, qu'il eût été malaisé de rendre très brillant, plaçons hors pair Mme Devoyod à qui est corré le personnage de Mme de Reville, rendu par elle avec un naturel, une distinction et cette sûreté de débit et de maintien qu'on rencontre chez tous les artistes ayant appartenu à la Comédie-Française.

A côté d'elle, Mlle Henriot (Suzanne), a vivement séduit par la crânerie de ses allures et l'intelligence qu'elle prouve dans un rôle excessivement difficile et très en dehors.

La scène si gracieuse de la serre, au 3^e acte, a été interprétée par Mlle Henriot et son partenaire, M. Rammeau (Roger), d'une façon absolument ravissante.

Sans être à la hauteur de ces têtes de ligne, nous devons une mention des plus honorables à MM. Prika (Raymond), Merville (de Saint-Réault), et à Mmes de Severy (de Cérans), d'Alfort (Lucy Watson), et Drosse (Jeanne-Raymond).

Une critique en terminant — critique n'atteignant ni *Le monde où l'on s'ennuie*, ni la troupe qui a le privilège de le jouer; — la serre du dernier acte est par trop primitive au Théâtre-Bellecour, et nous doutons qu'elle abrite suffisamment pendant l'hiver les plantes rares de Mme de Cérans.

Un regret enfin : celui de voir berner à cinq les représentations d'un ouvrage que le public lyonnais a applaudi comme il le méritait et qui eût fourni une longue carrière dans notre ville.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Réunion publique

Le comité central des républicains radicaux invite les électeurs des 2^e et 3^e circonscriptions à se rendre à la réunion publique des Brotteaux.

Le délégué : FELDER.

3^e CIRCONSCRIPTION DU RHONE

Les délégués du Comité central des républicains radicaux de la 3^e circonscription sont priés de se réunir aujourd'hui samedi, à 8 heures précises du soir en son local, rue Duguesclin, 276.

Très-urgent.

Le Président : BOEUF.

Le Secrétaire : PAUL FRIZE.

Le délégué : FELDER.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Mallet et Burcelet s'étaient introduits par escalade chez M. Dumont, cultivateur à Charly, pendant qu'il travaillait aux champs.

Dérangés dans leurs opérations, les malfaiteurs ont voulu fuir, mais cernés par plusieurs paysans, ils ont été pris et enfermés en dépit de leur résistance à la mairie jusqu'au moment où la gendarmerie des Sept-Chemins en a fait son affaire.

Le tribunal a condamné hier Burcelet à un an et un jour de prison et Mallet à six mois de la même peine.

Passant près du fort de la Vitrolerie, Jean-Pierre Bernardet, chiffonnier, ne s'est pas gêné pour fourrer dans son sac un pantalon que le vent avait enlevé d'une fenêtre où un militaire l'avait placé pour le faire sécher.

Ce chevalier du crochet a été condamné à huit jours de prison.

Un propriétaire de Rochetaillée, M. Montdidier, avait caché 70 fr. dans une bassinoire.

Sa voisine Benoîte Lambert, a néanmoins trouvé le magot et s'en est servi pour remonter sa garde-robe.

Mauvaise inspiration, car Benoîte a gagné à ce jeu 2 mois de prison.

Contrairement à beaucoup d'autres, Charles Pernot ne tient pas à ménager son oncle.

Ainsi, à la suite d'une discussion d'intérêt, il lui a fait une cruelle morsure à la main et a failli l'étrangler.

Le tribunal a condamné ce charmant neveu à 2 mois de prison.

Claudius Cerignieux n'a pas compris que le truc de vendre pour de l'excellent Maryland, un paquet ne contenant que des débris de motte était trop vieux pour réussir.

Aussi n'a-t-il bénéficié que de 15 jours de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 3 septembre, 246^e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 20; coucher, 6 h. 37. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1870). — Capitulation de Sedan.

Mouvements de troupes

Hier matin, à neuf heures quarante-huit minutes, sont arrivés par train spécial 637 hommes, 43 officiers et 10 chevaux appartenant aux 48^e, 66^e et 116^e de ligne, venant de Bercy et se dirigeant sur Toulon. Ils sont repartis de Vaise à onze heures vingt minutes.

On attend également aujourd'hui à Chasse, venant du Bourbonnais, deux trains transportant 46 officiers, 1,182 hommes et 40 chevaux, à destination de Toulon.

Le public est prévenu que l'exposition des maquettes présentées au concours relatif à l'érection d'une statue de la République, sur la place de ce nom, à Lyon, s'ouvrira le samedi 10 septembre courant et continuera les jours suivants, jusqu'au lundi 19 septembre inclusivement, de onze heures à trois heures.

Cette exposition aura lieu dans la salle dite des réunions industrielles, au Palais du Commerce.

En exécution de l'article 7 du programme, la nomination des membres du jury laissée au choix des concurrents aura lieu à l'hôtel de ville, le vendredi 9 septembre, à dix heures du matin.

Les artistes ou leurs délégués seront admis sur le vu du récépissé d'envoi de leurs maquettes.

Aimable invention !

Deux chimistes auraient découvert un liquide tel qu'il suffit d'en jeter quelques gouttes sur quelqu'un pour qu'il produise un étouffement instantané.

On en a, nous dit-on, fait l'expérience dans les bureaux de rédaction du *New Tagblatt*.

Un typographe du journal, d'une taille herculéenne, s'offrit comme patient; à peine eut-il reçu quelques gouttes du liquide sur la poitrine qu'on le vit faire des efforts violents pour respirer et ouvrir démesurément la bouche. Il était sur le point de s'affaïsser sur le sol, quand l'inventeur lui fit respirer un antidote, et l'asphyxie disparut.

Si nous faisons un peu de statistique : Voulez-vous savoir combien il est né et mort d'individus dans les principales villes de France et de l'étranger pendant les périodes suivantes ?

	Naissances	Décès
Paris, du 19 au 25 août.....	1.136	935
Lyon, du 7 au 13 août.....	152	2-8
Marseille, juillet.....	854	1.069
Berlin, du 24 au 30 juillet.....	813	967
Bruxelles, du 7 au 13 août.....	254	202
Copenhague, du 10 au 16 août.....	184	93
Genève, du 7 au 13 août.....	21	2
Londres, du 7 au 13 août.....	2.477	1.578
New-York, du 2 au 9 juillet.....	384	1.144

Une femme Amblard, ménagère, âgée de 63 ans, demeurant à Vaulx-en-Velin, traversait hier, le Rhône, dans une barque où elle se trouvait en compagnie de sa fille et de son petit-fils, lorsque par suite d'un faux mouvement, elle tomba dans les eaux rapides où elle ne tarda pas à disparaître.

Le cadavre de la malheureuse n'a pas encore été retrouvé.

Voici son signalement : taille 1 m. 58, cheveux gris, front découvert, nez long, bouche grande, menton rond, visage ovale, vêtue d'une jupe bleue à petites raies blanches, d'une camisole de même étoffe, chaussée de souliers bas, elle avait les jambes nues.

Hier, M. Saret, ouvrier menuisier, demeurant rue de Chartres, faisait réparer la serrure de la porte d'entrée de son logement.

Un individu, trouvant cette porte entrouverte, entra, se déshabilla et se coucha. Grand fut l'étonnement de M. Saret, qui était descendu un instant avant le serrurier, quand, à son retour, il aperçut un individu dormant paisiblement dans son lit.

Il voulut expulser l'intrus, mais celui-ci déclara qu'il était chez lui, qu'il s'y trouvait bien et qu'il y prétendait y passer la nuit.

M. Saret se vit forcé d'aller chercher un gardien de la paix, lequel essayait d'emmener ce personnage sans gêne, s'aperçut bientôt, à ses propos incohérents, qu'il était atteint d'aliénation mentale.

On ne parvint qu'avec une peine extrême à s'emparer de sa personne.

On a trouvé sur ce malheureux un livret d'ouvrier peintre, au nom de Charles F...

Il a été conduit au dépôt, d'où, après constatation de son état mental, il sera dirigé sur une maison d'aliénés.

Un accident qui eut pu entraîner des suites désastreuses a eu lieu ce matin, à 11 heures, dans la maison portant le n° 237 de l'avenue de Saxe, appartenant à M. Decollet.

Un plancher d'un appartement du 1^{er} étage s'est subitement effondré, entraînant avec lui, une locataire, Mme Landon.

Cette personne a été retirée avec l'épaule démise et plusieurs contusions sur le corps.

On assure que le propriétaire avait été plusieurs fois averti du mauvais état de ce plancher, mais s'était refusé à toutes réparations.

Une enquête est ouverte.

Plusieurs maçons étaient occupés hier matin à la construction d'un mur en mâchefer, dans la propriété de M. Montot, marchand de bois, quai de l'Industrie, lorsqu'une lourde poutrelle tombant de la crête du mur, d'une hauteur de 6 mètres environ, vint atteindre à la tempe le nommé Mazurier Pierre, âgé de 17 ans, manœuvre, qui était occupé à les servir.

Le malheureux a été relevé dans un triste état. Après avoir reçu les premiers soins dans une pharmacie de la rue Saint-Cyr, il a été, sur avis du médecin, transporté à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Notre ennemi c'est notre maître.

Si, comme Pâne de la fable, Pâne de Mme Durand, revendeuse, rue de la Villette, ne le dit pas en bon français, il le prouve par de bons coups de dents.

Cet animal qui était attaché sur le quai Saint-Antoine, a répondu à des arguments trop touchants de sa maîtresse en lui enlevant presque complètement le doigt annulaire de la main droite.

Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Fauchon, la blessée a pu regagner son domicile.

Le voisinage trop proche de certaines carrières où l'on fait jouer à chaque instant la mine, est souvent l'occasion d'accidents.

Ainsi, hier, un volumineux éclat de bois et une pierre pesant un kilogramme, ont été projetés par un coup de mine de la carrière de M. Mignot-Morel à Oullins, jusque dans la cour de l'habitation de M. Jean Maigret, cultivateur à Oullins.

Il s'en est fallu de peu qu'un habitant ne fut écrasé par ces projectiles.

Une enquête est ouverte.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, chez M. Laplace, restaurateur, cours Charlemagne, 1, dans une curieuse circonstance.

En voulant brûler des punaises qui infectaient un bois de lit — je signale M. Laplace à la Société protectrice des animaux — le feu prit à un sommier. L'auteur involontaire de cet accident, ne perdant pas son sang-froid, saisit le sommier enflammé et le jeta par la fenêtre; quelques seaux d'eau suffirent à éteindre les flammes.

Les dégâts sont de peu d'importance.

Une voiture conduite par M. Renat, cocher au service de M. Frangon, propriétaire à Ecully, filait hier à toute vitesse, dans l'avenue de Noailles, lorsque soudain une des roues s'échappa de l'essieu; le véhicule versa quelques mètres plus loin, et le malheureux conducteur fut précipité par la secousse sur la chaussée.

Relévé par les passants, on constata qu'il avait un bras fracturé. Après avoir été l'objet d'un pansement provisoire, dans une pharmacie voisine, il a été conduit à son domicile.

Un feu de cheminée s'est déclaré, hier à 1 h. 1/2, rue de l'Hôtel-de-Ville, à la brasserie Papat.

Il a été promptement éteint par M. Girard, sapeur-pompier de la 2^e compagnie. Les dégâts sont de peu d'importance.

— A 4 heures du soir, un autre feu a eu lieu, rue

Vieille-Monnaie, 26, au 4^e étage, chez Mme Dezot, devaldeuse.

Il a été éteint par trois pompiers du poste de l'Hôtel de Ville sans avoir occasionné d'accidents.

Des employés au nettoyage des égouts, qui avaient déposé dans la rigole, à l'angle de la rue Bourbon et de la place Perrache, une partie de leur matériel, ont été cause d'un fâcheux accident.

Une femme, dans un état de grossesse avancée, qui passait, avec un enfant sur les bras, a fait une chute en heurtant un de ces objets et s'est blessée sérieusement.

On a dû la transporter à son domicile, quai des Etroits.

Deux vagabonds, les nommés Pierre Simon, âgé de 18 ans et François Calmet, âgé de 39 ans, se sont fait servir un repas copieux, au restaurant Comte, cours Lafayette, 31, et ont déclaré ensuite n'avoir pas le moindre maravedis pour le solder.

Tous deux ont été arrêtés; espérons que le tribunal leur accordera généreusement le vivre et le couvert pour quelque temps.

Des voleurs ont profité de l'absence de M. Antoine Becoud, pour pénétrer avec effraction dans le logement qu'il occupe rue des Tables-Claudiennes, 59, au 5^e étage.

Ils sont partis en emportant deux paires de draps de lit, deux couvertures et divers effets.

Une enquête est ouverte.

Malgré la surveillance exercée par les gardes du marché, un audacieux filou a pu soustraire une limousine et un foinet sur la voiture de Mme Guivier, jardinière, chemin des Quatre-Saisons, au marché des Célestins.

Le voleur est inconnu.

Voici la liste des objets trouvés sur la voie publique et déposés au commissariat de la sûreté pendant le mois d'août dernier :

Une clef anglaise, un couteau canif, une épingle à cheveux, un petit fichu laine noir, une veste en toile bleue, un chapeau de cocher, un parapluie, un brassard d'une société, un rouleau de toile noire vernie, une pièce d'étoffe soie, une mantille, un mantelet, un caraco alpaga, un coupon Lombard, deux bracelets, un manteau d'enfant, une plaque en fonte, un petit revolver, une petite caisse, deux ombrelles, une couverture de cheval, une gibecière, un collier pour femme, une valise vide, une montre argent, de l'argent et des portemonnaies.

Les personnes auxquelles appartiennent les objets ci-dessus sont invitées à se présenter, pour les réclamer, de 9 à 11 heures du matin, au bureau des objets trouvés, rue Saint-Jean, au Palais de Justice.

Congrès de géographie

Le congrès de géographie s'ouvrira mardi, 6 septembre. Il sera présidé par M. de Lesspès.

Les séances auront lieu dans la salle de la bibliothèque de la ville.

Le directeur de l'Exposition de géographie à l'honneur de prévenir Messieurs les exposants que le jury des récompenses entrera en fonctions le 4 septembre, et invitera les intéressés à se tenir à la disposition du jury, au cas où l'on aurait des renseignements à leur demander.

Le directeur de l'Exposition informe en même temps le public que, vu l'abondance des objets exposés, il lui est impossible de donner suite aux nombreuses demandes d'exposition qui lui sont faites journellement.

Afin de faciliter la visite de l'Exposition et l'assistance aux travaux du Congrès de géographie, la compagnie P.-L.-M. a bien voulu prendre la généreuse initiative suivante : c'est d'accorder dans un rayon de 150 kilomètres autour de Lyon, des billets aller et retour valables pour six jours, du 6 au 12 septembre, et cela dans toutes les directions et avec les réductions de prix d'usage.

La Société « Les Amis de la Liberté »

La Société des Amis de la Liberté informe ses nombreux adhérents qu'elle donne sa grande fête champêtre, en l'honneur de l'anniversaire de sa fondation, le dimanche 4 septembre, dans les vastes jardins de M. Silve, hôtel des Pavillons, à Cuire.

Une quête sera faite au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Denier des Ecoles

Le conseil d'administration de la Société du Denier des Ecoles est convoqué pour sa réunion mensuelle, samedi 3 septembre, à 8 heures du soir, au siège de la Société, rue Thomassin, 33.

Touristes Lyonnais (Cours militaire)

Assemblée générale, samedi, 3 septembre, à 8 h. 1/2 précises du soir à la Martinière.

Les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

Dimanche, 4 septembre, manœuvre en armes, au fort Lamotte. Continuation de l'école du soldat.

Départ de Bellecour à 7 heures précises du matin.

Vogue de la Guillotière

A l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre, grande vogue annuelle de la Guillotière du 4 au 12 septembre. Cette fête promet d'avoir cette année un éclat inaccoutumé.

Mâts vénitiens, arcs de triomphe, pavoiement, illuminations générales et variées, rien n'a été épargné pour réjouir et égarer les nombreux visiteurs.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance. Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe). Cense de grands succès (8,000 Méd^lles d'or de la Société scient^l Paris).

Nous sommes dans la saison où se déclarent avec le plus d'opiniâtreté les affections de poitrine. On oppose à ces affections morbides, souvent très rebelles, diverses préparations béchiques et adoucissantes. Il faut placer en première ligne les Bonbons et le Sirop pectoral au miel de la Pharmacie Moderne de Lyon, rue Ste-Catherine, 5, puisqu'ils font disparaître en deux ou trois ours Rhumes, Bronchites, Oppressions, Coqueluches, etc. (Le flacon ne coûte que 2 fr.).

Si vous toussiez, prenez du Sirop Vial de Vaise; c'est le seul qui guérisse complètement les irritations de poitrine; demandez aux personnes qui en ont fait usage de se méfier des contrefaçons.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 2 septembre, 4 h. du soir.

Température : Deux minima barométriques existaient hier; l'un, sur le Danemark, l'autre sur le golfe de Gènes. Cette dernière dépression a occasionné des pluies orageuses sur les côtes de la Méditerranée, particulièrement à Nice, où on n'a recueilli, 44 mm. d'eau.

La température moyenne a subi une baisse générale; mais surtout sensible dans le midi de la France; de la neige est tombée au Pic du Midi. A Lyon, le vent continue à souffler des régions du Nord; le baromètre est sensiblement stationnaire.

Température à 1 h. du soir : 16° 4.

Temps probable : Assez beau demain.

